

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-73 du 7 Avril 1980

Chargeant le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique de l'intérim du
Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre
de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie pour compter du 6 Avril
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

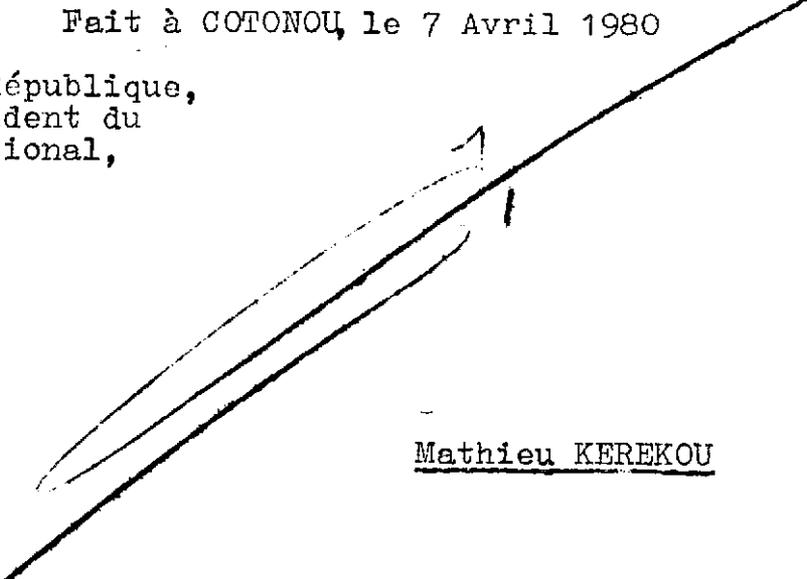
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 6 Avril 1980, le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique assurera
l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

AFFILIATIONS : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MISP-MIME 6 autres
ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc.3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-